

Transcription des registres, à Montréal-ouest, par arrêté en Conseil
du 20 mai, 1897.....

4,116 00

Total..... \$ 210,732 42

L'on voit donc que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement qui nous a précédés, au-delà de ses prévisions budgétaires, une somme de..... \$210,732 42

En déduisant cette somme du montant que je viens d'indiquer comme différence entre le budget de mon prédécesseur pour 1897-98 et notre dépense dans cette même année, soit..... 258,194 33

Il ne reste qu'un écart de..... \$ 47,461 91

Mon prédécesseur, sans tenir compte de ces dépenses de surcroît imposées par son gouvernement et qu'il aurait été obligé de solder, avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de.. \$ 73,299 40

Mais, en soldant la dépense que je viens d'indiquer, soit..... 210,732 42

Il convertissait, inévitablement, son prétendu surplus en un déficit de \$ 137,433 02

Maintenant, si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée, durant cette année 1897-98, soit :..... \$4,177,656 35

Avec la dépense indiquée dans le budget de mon prédécesseur, soit : \$4,106,492 35

Nous aurions obtenu un surplus de..... \$ 71,164 00
au lieu du déficit occasionné par les dépenses imprévues qu'il nous a léguées.

Mon prédécesseur avait estimé le paiement des intérêts sur le fonds des débentures du Palais de Justice d'Aylmer à \$1,574.00. Ces débentures ont été rachetées durant l'année. Le montant total de ce paiement, en principal et intérêts, s'est élevé à \$20,451 69.